

## PUERICULTRICE A L'ECOLE MATERNELLE : UNE FONCTION PEU MISE EN VALEUR ?



Jean-Philippe Schmidt

ANALYSE UFAPEC  
NOVEMBRE 2016 | 25.16



## Résumé :

D'après l'article 12 du décret Missions, le rôle premier de l'école maternelle se situe dans la construction de la personne. Elle doit être un lieu de développement, de socialisation, d'apprentissage et de remédiation. Dans ce cadre, comment s'envisage le rôle de la puéricultrice ? Joue-t-elle un rôle fondamental dans le développement des plus jeunes élèves ? Quelle est sa place ? Comment peut-on percevoir son rôle ? Quel est son statut ? Comment est-elle considérée ?

## Mots-clés :

Aménagement, accueil, écoute, aide, accompagnement, propreté, soin, collaboration, institutrice maternelle, besoins, confiance, communication, continuité, statut



Avec le soutien du Ministère  
de la Fédération Wallonie–Bruxelles

## Introduction

Depuis le décret du 2 juin 2006<sup>1</sup>, la fonction de puéricultrice<sup>2</sup> existe organiquement<sup>3</sup>. A ce jour, le cadre global des puéricultrices statutaires porte seulement sur 300 postes nommés sur l'ensemble des réseaux. Il y a 921<sup>4</sup> postes de puéricultrices engagées sous contrat ACS (agent contractuel subventionné) /APE (aide à la promotion à l'emploi)<sup>5</sup> mis à la disposition des établissements scolaires pour cette année scolaire-ci. Il y a 1749<sup>6</sup> écoles maternelles en communauté française tous réseaux confondus sans compter les différentes implantations existantes. En réalisant un rapide calcul, chaque école ne bénéficie donc pas d'une puéricultrice. Le politique met des moyens. Mais est-ce suffisant au regard des attendus dans les établissements et dans le chef des parents ? "La puéricultrice" reste donc rare dans les écoles maternelles alors qu'elle apparaît comme indispensable. *Son* statut reste précaire. L'UFAPEC a pris le temps d'en rencontrer deux : Géraldine Puissant exerçant sa fonction dans le Namurois et Catherine Génicot exerçant dans une école du Brabant wallon. Elles ont été particulièrement heureuses et fières de partager leur travail. Notre société n'a pas pour habitude de leur donner la parole.

Nous pourrions au fil de cette analyse apprécier leur professionnalisme et l'intérêt de leur présence pour nos tout-petits. Nous tenterons de voir comment ces puéricultrices s'impliquent dans leur établissement. Qui sont-elles ? Quelle est leur place ? Comment collaborent-elles avec les instituteurs ? Y a-t-il un partage des tâches ou une prise en charge conjointe du pédagogique et du "care"<sup>7</sup> ? Que peuvent-elles apporter ? Quel est leur rôle ? Nous aborderons aussi la question de leur statut. Comment le vivent-elles ? Nous poserons la question de l'utilité de cette fonction pour l'enfant, la famille et l'institution. Et ce, dans un contexte où la Belgique, en compagnie de la France, possède un taux de participation des enfants de 3 à 6 ans au niveau pré-primaire le plus élevé de l'Union européenne<sup>8</sup> et, qu'en même temps, la plupart des enfants de familles précarisées sont scolarisés dès la maternelle et demandent un accueil spécifique prenant en compte la diversité socio-culturelle, ces familles plaçant un immense espoir dans l'école. Tous ces éléments ouvrent la réflexion sur cette fonction peu reconnue. A ce titre, afin d'alimenter nos propos, nous avons été surpris de constater que la bibliographie sur le sujet reste pauvre voire inexistante.

## Qu'est-ce que la puériculture à l'école maternelle ?

La puériculture, nous dit le Larousse, c'est "l'ensemble des connaissances et des techniques mises en œuvre pour assurer aux tout-petits une croissance et un

---

<sup>1</sup> [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30958\\_009.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30958_009.pdf)

<sup>2</sup> *L'emploi des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.*

<sup>3</sup> *L'emploi organique dans l'enseignement est un emploi qui bénéficie d'un traitement ou d'une subvention-traitement en vertu d'un statut (à l'opposé des emplois contractuels subventionnés qui ne possèdent pas de statut propre)*

*Il est la plupart du temps attribué en fonction du nombre d'élèves que compte l'établissement*

<sup>4</sup> [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/41578\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/41578_000.pdf) et annexe

<sup>5</sup> [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39313\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39313_000.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.enseignement.be/index.php?page=25932&act=search&check=&unite=110&geo\\_type=0&geo\\_prov=&geo\\_cp=&geo\\_loca=&geo\\_mots=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132](http://www.enseignement.be/index.php?page=25932&act=search&check=&unite=110&geo_type=0&geo_prov=&geo_cp=&geo_loca=&geo_mots=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132)

<sup>7</sup> C'est le fait de « prendre soin de l'enfant » au sens large, en combinant les dimensions physiologique, motrice, affective, psychologique, cognitive et sociale.

<sup>8</sup> Réseau Eurydice, *L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles*, janvier 2009, p.65

développement normaux." A l'école maternelle, on réfléchit à un accueil de qualité pour les petits. Au même titre que les institutrices maternelles, les puéricultrices rentrent en jeu.

Pourquoi êtes-vous devenue puéricultrice ?

Catherine Génicot (CG) : « Je suis devenue puéricultrice parce que je voulais travailler avec les enfants et les petits en particulier, tout simplement. Pour faire ce métier, il faut une vraie vocation, car ce n'est pas facile tous les jours. »

Géraldine Puissant (GP) : « L'envie d'être avec les enfants pour les aider à grandir et à s'épanouir chaque jour. »

Le succès de l'école maternelle en Belgique, alors qu'elle n'y est pas obligatoire, est lié à certains aspects culturels et historiques. En effet, nous distinguons traditionnellement trois phases successives dans l'éducation des tout-petits en Belgique<sup>9</sup> : celle des garderies, celles des écoles gardiennes et celles des jardins d'enfants. Ces derniers sont préconisés par le pédagogue allemand Friedrich Fröbel<sup>10</sup> du XIX<sup>e</sup> siècle et par ses représentantes les froebéliennes. Pour le pédagogue allemand, l'expression « jardin d'enfants » doit être comprise au sens symbolique : *le jardin est l'école, et les enfants sont les plantes dont les institutrices sont les jardinières. Selon Fröbel, c'est en effet dans le jardin, sous l'influence des phénomènes de la nature, qu'il faut élever l'enfant et procurer à la plante humaine les bienfaits d'un milieu bien approprié, ainsi que le ferait un bon jardinier pour les plantes de son jardin. Fröbel va donc inventer une méthode propre à la petite enfance, régie par un courant philosophique et éducatif où le petit enfant, comme une graine, suit son propre développement grâce à un environnement étudié pour lui.* La confusion entre garderies, école gardienne, jardin d'enfants, reste dans l'inconscient des gens et des parents. Nous parlons aujourd'hui de l'école maternelle, une école à part entière.

Que font nos enfants à l'école maternelle actuelle ? Le document "Grandir à l'école maternelle"<sup>11</sup> apporte des réponses claires et pratiques. Depuis de nombreuses années, l'école maternelle insiste sur le sens que veulent y donner ses intervenants à savoir qu'elle *apporte sa complémentarité à l'éducation familiale. Elle constitue un "passe-âge", comme le dit Jean Epstein<sup>12</sup>, entre l'école et la famille. La classe des petits, en particulier, se doit d'être un lieu privilégié pour que l'enfant puisse grandir et développer toutes ses potentialités dans un environnement socialisé.*

La puéricultrice en fait partie.

Quelle est la formation à suivre pour être puéricultrice ?

CG : « Le titre requis est le certificat de qualification de puéricultrice, il ne s'obtient qu'à l'issue d'une septième année secondaire professionnelle option puériculture.

<sup>9</sup> [http://www.persee.fr/doc/hedu\\_0221-6280\\_1999\\_num\\_82\\_1\\_3068](http://www.persee.fr/doc/hedu_0221-6280_1999_num_82_1_3068)

<sup>10</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich\\_Fr%C3%B6bel#Sources\\_primaires\\_.28.C3.A9ditions\\_des\\_.C3.A9crits\\_de\\_Fr.C3.B6bel.29](https://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich_Fr%C3%B6bel#Sources_primaires_.28.C3.A9ditions_des_.C3.A9crits_de_Fr.C3.B6bel.29)

<sup>11</sup> [http://www.enseignement.be/index.php?do\\_check=&do\\_id=1351&page=23827](http://www.enseignement.be/index.php?do_check=&do_id=1351&page=23827)

<sup>12</sup> Psychosociologue français, Jean Epstein travaille auprès des jeunes enfants, des adolescents et des familles depuis 1974. Il est reconnu en France et à l'étranger comme l'expert-référent de la Petite Enfance.

Cette septième année est accessible après une sixième année professionnelle en puériculture ou une sixième année technique de qualification aspirant en nursing. »

## Leur statut

Qu'en est-il de votre statut, qu'en pensez-vous ?

CG : « Il reste malheureusement très précaire... chaque année, nous remplissons un document administratif lourd justifiant l'utilité de la présence de la puéricultrice dans l'école. Ce document construit et argumenté est à déposer au Forem pour avoir la certitude qu'en juillet et août, nous soyons bien payés par l'ONEM car nos contrats ne sont valables que sur une année scolaire et sont à renouveler à chaque rentrée scolaire. Le salaire n'est pas le même...des centaines d'euros en moins qu'une institutrice...déjà que notre salaire n'est pas élevé. Cela concerne toutes les puéricultrices non nommées en école. Il faut rentrer une demande avant le quinze avril auprès de la commission des puéricultrices en mentionnant les zones dans lesquelles nous souhaitons travailler ainsi qu'une autre demande auprès du PO pour le trente et un mai en signalant notre nombre de jours prestés. En crèche, c'est différent, les puéricultrices dépendent de l'ONE. Le salaire est garanti sur les douze mois de l'année. Heureusement, j'aime travailler en école maternelle. Mais c'est vrai, l'incertitude est pesante. Nous vivons un stress chaque année. Je suis sous contrat APE pour dix mois sous le régime d'un 4/5 temps. J'ai cinquante-trois ans, vingt-quatre années d'ancienneté dans l'école et je ne suis toujours pas nommée. C'est dur, financièrement. De plus, le régime de congé de maladie demeure celui du secteur privé. Cela veut dire que, pour me remplacer, il faut atteindre un mois de congé de maladie. Vous imaginez l'impact que cela peut avoir dans l'école et la pression sur nos épaules. »

GP : « Concernant notre statut, nous n'avons que peu d'informations, nous devons aller les chercher, nous renseigner régulièrement. Les démarches sont longues et chronophages. On est fort dépendant de décisions périphériques : le document rempli par la direction, la dépêche ministérielle octroyant le poste, le dossier à jour pour le paiement du chômage... C'est usant d'être dans l'incertitude et l'attente. »

Une circulaire de 2004<sup>13</sup> réaffirme le rôle fondamental que jouent les puéricultrices pour le développement des plus jeunes élèves et en même temps le politique se désole de la précarité et de l'absence de statut. Une évolution positive mais insuffisante est en marche. Mais, il reste encore beaucoup de chemins à parcourir et de moyens à mettre en œuvre.

## Leur rôle

Comment définiriez-vous vos rôles ?

<sup>13</sup> [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28888\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28888_000.pdf)

GP : « Tout d'abord, la puéricultrice a des missions à remplir. Elle doit collaborer à l'encadrement des enfants. Elle adopte également une action complémentaire à l'institutrice tout en favorisant l'intégration sociale. Elle aménage et gère des espaces appropriés aux petits bouts. Elle essaie de répondre à tous les besoins des enfants et respecte leurs rythmes biologiques. Elle exerce également différentes fonctions. Premièrement, favoriser le développement psychomoteur et l'expression orale de chaque enfant. Deuxièmement, elle sera attentive à favoriser l'adaptation harmonieuse au cadre de vie scolaire, mais aussi à promouvoir l'hygiène et l'éducation à la santé. Enfin, des compétences particulières sont attendues. La puéricultrice doit pouvoir réagir à toutes les situations ainsi que s'intégrer à l'équipe éducative. Sans se mettre une pression, la puéricultrice doit posséder un niveau de langage oral suffisant afin de s'exprimer avec aisance dans les différentes situations professionnelles, pouvoir communiquer semble donc essentiel. »

CG : « Accueillir, écouter, accompagner, aider. Ces actions sont indissociables dans notre métier de puéricultrice. »

GP : « Il ne faut pas oublier que le tout-petit nous renvoie quatre messages continuellement : *rassure-moi, regarde-moi, écoute-moi, aime-moi*. Ces messages sont notre moteur ! Nous vivons dans la spontanéité. »

GP : « À côté des contraintes horaires et de constitution de groupe, nous travaillons aussi sur les besoins. Il y a tout d'abord les besoins physiologiques. Ce sont les besoins de nourriture, de propreté, de respect et de repos. Il y a ensuite les besoins de socialisation : jouer à imiter l'autre et l'adulte, jouer à faire semblant, s'adapter aux rythmes de vie et affirmer sa personnalité. L'enfant a évidemment le besoin de bouger et de faire des choses comme jouer, manipuler, construire, confectionner, se déplacer, se développer. Enfin, il a besoin de communiquer soit par son corps, par ses gestes et puis par des mots, des phrases. »

Dans quel contexte vivent-elles ce rôle ? Il y a tout d'abord, l'acceptation de l'établissement de pouvoir accueillir des enfants de deux ans et demi. Toutes les écoles ne le font pas. En 2011, une école libre de Bruxelles<sup>14</sup> fait ce choix : *"Nous nous sommes interrogés sur le sens de la présence d'enfants de deux ans et demi à l'école, sur l'organisation que cela supposait et la demande sociale qui nous était adressée à leur propos. Nous en avons conclu que l'école, pour des enfants de cet âge, n'était pas un lieu d'accueil naturel au regard de leur développement (propreté, maturité, concentration, rythmes biologiques, etc.) et de leurs besoins. Ils arrivent dans une grosse structure (230 élèves) qui ne leur correspond pas du tout. Ils ont besoin d'être rassurés, cocoonés et nous, à l'école, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas leur garantir cette attention constante qui leur est due. Ni les locaux, ni la cour de récréation, ni l'organisation ne sont adaptés à eux. Et pour ce qui est des apprentissages (langage, consignes, autonomie, attention, intérêt), il existe une énorme différence entre des enfants de deux ans et demi et de trois ans. Nous nous sommes donc dit que tant que l'on ne systématisait pas la présence d'une puéricultrice dans les écoles maternelles, nous n'allions plus accepter les élèves de deux ans et demi venant de l'extérieur. On demande aux écoles de prendre en charge ces enfants dont on*

<sup>14</sup> [http://www.entrees-libres.be/n63\\_pdf/ecole.pdf](http://www.entrees-libres.be/n63_pdf/ecole.pdf) - p.3

*ne veut plus dans les crèches, mais sans avoir réfléchi au sens de les faire entrer dans un système scolaire, où les moyens manquent pour s'occuper d'eux comme ils le méritent".*

Si l'on peut comprendre la réalité et la motivation de ces écoles, n'est-il pas dommage de priver des enfants de scolarité par manque d'encadrement alors que les bienfaits de l'école maternelle dès 2,5 ans notamment pour les enfants de milieu précarisé ont été démontrés ?<sup>15</sup> De plus, retarder l'entrée à l'école n'est-ce pas encore creuser le fossé des inégalités sociales étant donné que ce sont les milieux précarisés qui fréquentent le moins les milieux d'accueil ? En tout cas, la puéricultrice ne va pas résoudre la question de la grosse structure, des récrés et le fait que les crèches n'en veulent plus.

Si l'école accepte d'accueillir les enfants dès 2,5 ans, un défi majeur en termes d'organisation est celui des rentrées au "compte-gouttes" en classe d'accueil. Ne fut-ce que pour la gestion de la classe en elle-même. Ces classes se remplissent au fur et à mesure de l'année scolaire. Il faut donc recréer une nouvelle dynamique de groupe, accueillir chacun alors que les rythmes sont différents. Des écoles bricolent pour satisfaire le plus grand nombre mais ces dispositions honorables ne rassurent pas les familles et apparaissent même inadéquates aux yeux des enfants et des professionnels.

Comment se passe concrètement votre travail sur le terrain ?

CG : « Durant le premier trimestre, je travaille essentiellement en première maternelle. Je suis une journée et demi en classe d'accueil. A partir de janvier 2017, la classe d'accueil augmentant, je consacrerai tout mon temps à celle-ci afin de répondre aux enjeux d'accueil et d'infrastructure adéquate et aux besoins des tout-petits. »

## Leur place

Où vous situez-vous dans l'équipe ?

CG et GP : « Je reste puéricultrice, mais je suis intégrée à l'équipe et à toute la réflexion pédagogique. C'est un travail de collaboration et de partenariat ! Je suis bien dans un rôle de complémentarité à celui des enseignants. Je ne me sens pas une personne de seconde zone. »

La reconnaissance du travail est-elle appréciée à sa juste valeur ?

GP : « Tout à fait, car nous sommes parties prenantes dans le développement de l'enfant au même titre que nos collègues institutrices. Nous sommes là aussi pour reconnaître les désirs de l'enfant. Les désirs de se réaliser lui-même, de grandir, de se développer. Nous sommes là aussi pour construire des limites et des interdits. »

Comment vivez-vous le travail en équipe ? Est-ce important ?

<sup>15</sup> <http://www.ufapec.be/nos-analyses/O616-maternelles-et-pauvrete.html> et <http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2016/05/Groupe-central-du-Pacte-AVISN2-final.pdf>

CG : « Tout à fait ! Indispensable, même ! Cela passe par ce travail de collaboration et de partenariat. Nous sommes toutes des professionnelles, il n’y a pas de différence. Les institutrices changent aussi les enfants. Notre rôle a aussi évolué... on fait confiance, ce n’est plus uniquement l’aide et le change qui nous sont demandés... Je peux et je prends des décisions même si je partage toujours avec l’institutrice. Il y a discussion, échange c’est une gratification de notre fonction, ce devrait être partout comme ça d’ailleurs, c’est primordial. Mon rôle se rapproche de celui d’une institutrice mais je veux garder ma spécificité de puéricultrice. »

Que doivent pouvoir reconnaître les parents dans votre travail ?

CG : « Une puéricultrice à l’école maternelle doit être considérée comme une professionnelle au même titre qu’une institutrice même s’il y a trois années d’étude qui nous distinguent. La formation de l’une va se baser sur les activités et la formation en puériculture se concentre sur les soins, l’hygiène. La formation n’est donc pas axée sur l’école maternelle. Mais, le temps passant, nous prenons de la bouteille et notre métier se développe, notre professionnalisme grandit. »

Quelle relation établissez-vous avec les parents ?

CG : « Depuis le temps que je suis dans l’école, les parents me connaissent. Ils me reconnaissent comme Catherine en tant que personne mais aussi en tant que puéricultrice qui accompagne leur enfant. Je partage ce que je fais et je suis présente aux réunions. Cette reconnaissance est indispensable et j’ai la chance de vivre de bonnes relations avec les parents. C’est positif aussi pour les enfants, je pense. »

GP : « Nous sommes dans une relation de confiance. Comme les parents me font confiance, il est de mon devoir de leur renvoyer quotidiennement ce qu’a vécu l’enfant durant la journée afin de sécuriser ces mêmes parents. Cela se fait via un cahier de communication ou un échange direct après le temps scolaire. »

Cette place décrite par nos puéricultrices montre une situation plutôt favorable, elle a pris du temps à se construire. Il est important de rappeler que cette situation n'est pas aussi idyllique dans toutes les écoles.

Lors des travaux du pacte d'excellence<sup>16</sup> dans lesquels l'UFAPEC est partie prenante, ces différents points que sont le statut, le rôle, la place ont été abordés afin d'améliorer les situations.

<sup>16</sup> <http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2016/05/Groupe-central-du-Pacte-AVISN2-final.pdf> - p.97-98

## Pistes et conclusion

La première entrée à l'école constitue une étape majeure dans la vie du jeune enfant. Les puéricultrices jouent un rôle fondamental pour le développement des plus jeunes élèves. Elles exercent une mission pédagogique importante : collaborer à l'encadrement des enfants de l'école maternelle, et tout particulièrement à celui des enfants de moins de quatre ans. En s'occupant des plus jeunes élèves aux côtés de l'institutrice maternelle, ces personnes leur inculquent des notions qui sont la base d'une vie. Le développement physique et mental, les premières règles d'hygiène, l'adaptation à la vie en société, tout y passe. La puéricultrice à l'école maternelle apporte sa complémentarité à l'éducation familiale. La classe des petits, en particulier, se doit d'être un lieu privilégié pour que l'enfant puisse grandir et développer toutes ses potentialités dans un environnement socialisé. La puéricultrice y contribue largement.

En tant qu'organisation représentative des parents, l'UFAPEC, comme le préconisent nos intervenantes, souligne que la classe d'accueil, bien qu'elle soit une première maternelle, est une classe à part, un temps de passage<sup>17</sup> qui se doit d'être tranquille et serein vers une intégration de plus en plus accomplie dans le fonctionnement, les codes et les valeurs de l'école. A ce titre, les puéricultrices, par leur formation spécifique et leurs connaissances des tout-petits, ont une place à part entière à l'école.

Nous l'avons vu, nos deux puéricultrices étaient fières et heureuses que nous parlions d'elles. Pouvoir généraliser l'octroi des puéricultrices dans le cadre d'un statut pérenne et stable effacerait sans doute toutes les incertitudes que nos puéricultrices vivent. Les puéricultrices n'apporteraient-elles pas des réponses rassurantes dans la nécessité d'accueillir l'enfant comme un être global, dans le respect de ses besoins et de son rythme de développement dans une classe d'accueil différente des attendus d'une culture scolaire ? Elles provoqueraient inévitablement de multiples réflexions : le cadre d'accueil agréable et structurant du tout-petit, la mise en place par l'institution de rassembler l'ensemble des professionnels (crèche, ONE, école, famille) autour d'une table pour plus de cohérence à tous les échelons. Vrai défi et enjeu pour le politique...

---

<sup>17</sup> Céline Bouchat, Christel Favresse, Marie Masson, *La journée d'un enfant en classe d'accueil recherche pluridisciplinaire*, Fraje Asbl, Collection Focus - <http://www.grandirabruelles.be/Publications/rapports/RapportFRAJECA.pdf>

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES :

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30958\\_009.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30958_009.pdf)

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/41578\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/41578_000.pdf)

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39313\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39313_000.pdf)

[http://www.persee.fr/doc/hedu\\_0221-6280\\_1999\\_num\\_82\\_1\\_3068](http://www.persee.fr/doc/hedu_0221-6280_1999_num_82_1_3068)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich\\_Fr%C3%B6bel#Sources\\_primaires\\_28.C3.A9ditions\\_des\\_39crits\\_de\\_Fr.C3.B6bel.29](https://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich_Fr%C3%B6bel#Sources_primaires_28.C3.A9ditions_des_39crits_de_Fr.C3.B6bel.29)

Grandir à l'école maternelle :

[http://www.enseignement.be/index.php?do\\_check=&do\\_id=1351&page=23827](http://www.enseignement.be/index.php?do_check=&do_id=1351&page=23827)

[http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28888\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28888_000.pdf)

[http://www.entrees-libres.be/n63\\_pdf/ecole.pdf](http://www.entrees-libres.be/n63_pdf/ecole.pdf) - p.3

<http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2016/05/Groupe-central-du-Pacte-AVISN2-final.pdf> - p.97-98

Réseau Eurydice, L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles, janvier 2009, p.65

Céline Bouchat, Christel Favresse, Marie Masson, *La journée d'un enfant en classe d'accueil recherche pluridisciplinaire*, Fraje Asbl, Collection Focus -

<http://www.grandirabruelles.be/Publications/rapports/RapportFRAJECA.pdf>

Liens internet vérifiés le 10 novembre 2016

## ANNEXE 1

### Répartition des puéricultrices au premier septembre 2016<sup>18</sup>

Réseau	Région bruxelloise	Région wallonne	
Communauté Française	15	53	
Officiel Subventionné	118	365	
Libre Confessionnel	87	274	
Libre Non Confessionnel	6	3	
TOTAL	226	695	921

<sup>18</sup> Information reçue le 23/11/2016 par Bernard Verkercke, attaché à l'administration de l'enseignement, service ACS, APE, PTP